

FÊTE DES LOUCHES

Madame, Monsieur,

La Fête des Louches aura lieu les samedi 13, dimanche 14 et lundi 15 octobre prochains. Durant ces trois jours, la circulation et le stationnement seront perturbés dans certaines rues et je vous prie de bien vouloir excuser par avance l'éventuelle gêne occasionnée.

En raison des diverses manifestations organisées, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant du samedi 13 octobre, 8h au lundi 15 octobre, 19h rue du Maréchal Foch et sur le parking à l'arrière de l'Hôtel de Ville, rue Pierre Housez, rue du Pont, sur la Grand place et sa périphérie. La circulation sera interdite du samedi 13 octobre, 10h au lundi 15 octobre, 19h rue du Maréchal Foch, rue du Pont, sur la Grand place et sa périphérie.

Du samedi 13 octobre à 10h au lundi 15 octobre à 19h, la circulation des véhicules de toute nature s'effectuera dans les deux sens rue Pierre Housez.

> Fête foraine - Du mardi 9 octobre, 17h au mercredi 17 octobre, 12h

La circulation sera interdite et le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant dans les rues suivantes :

- Rue du Château ;
- Rue de la Tannerie ;
- Place du Château ;
- Rue de la Lys ;
- Rue Traversière ;
- Rue du Cimetière ;
- Rue du Bas-Chemin (partie comprise entre le n°34 et la rue de l'Égalité) ;
- Rue de l'Égalité ;
- Square des Anciens Combattants ;
- Avenue de l'Énergie jusqu'à son intersection avec la rue Maurice Temmerman ;
- Rue Marcel Château entre l'avenue de l'énergie et la rue Henri Lauwick ;
- Rue des Maires Lambin ;
- Rue Henri Pollet ;

Du mardi 9 octobre, 17h au samedi 13 octobre à 12h et du mardi 16 octobre à 8h au mercredi 17 octobre à 12h, l'accès des clients au magasin Carrefour Market sera autorisé par la rue du Château, partie comprise entre la Grand-Place et la rue de la Tannerie.

> Cortège des allumeurs et jet de louches pour enfants - Samedi 13 octobre

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite de 18h à 21h30, en fonction de l'avancement du cortège dans les rues suivantes :

- Grand Place ;
- Rue de la République (dans sa partie comprise entre la Grand Place et l'Avenue du Maréchal Leclerc) ;
- Rue d'Hurlupin (dans sa partie comprise entre la rue Pasteur et la Grand Place).

> Cortège historique - Dimanche 14 octobre

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant de 10h à 19h et la circulation interdite de 13h à 19h, dans les rues suivantes :

- Rue d'Hurlupin ;
- Place de Gaulle ;
- Rue Gambetta ;
- Rue de Quesnoy (dans sa partie comprise entre la rue Gambetta et la rue de la République) ;
- Rue de la République.

Des déviations seront mises en place :

- A l'intersection de la rue d'Armentières et rue Gustave Boidin pour les véhicules venant d'Armentières.
- A l'intersection de la rue des Processions et rue de Quesnoy pour les véhicules venant de la rue de Flandre.
- Au rond point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu, la rue Marceau, la rue des Trois Ballots et direction Wervicq-Sud.

> Marché élargi - Lundi 15 octobre

La circulation sera interdite et le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant de 5h30 à 13h30 dans les rues suivantes :

- Rue d'Hurlupin (dans sa partie comprise entre la rue du Château et la Place de Gaulle) ;
- Parking de Lys Arena ;
- Rue de la République (dans sa partie comprise entre la rue d'Hurlupin et la rue du Maréchal Leclerc).

> Course cycliste « Critérium des louches » - Lundi 15 octobre

La circulation sera interdite et le stationnement sera considéré comme gênant le lundi 15 octobre de 13h à 19h dans les rues suivantes (course en circuit fermé) :

- Rue de la République (départ) ;
- Rue d'Hurlupin ;
- Avenue de Versailles et Place de la Gare ;
- Avenue du Maréchal Leclerc (dans sa partie comprise entre l'Avenue de Versailles et la rue de la République) et Place de la Liberté ;
- Rue de la République (dans sa partie comprise entre l'Avenue du Maréchal Leclerc et la Grand Place) ;
- Rue de la République (arrivée).

La circulation des véhicules de toute nature sera autorisée uniquement par les signaleurs pour entrer et sortir du périmètre de la course en empruntant la rue Gambetta, au niveau de l'intersection de la rue Gambetta et de l'avenue du Maréchal Leclerc.

Les véhicules empruntant la rue Marceau en provenance de la rue Lamelin et rue de Wervicq seront déviés au rond-point de la rue de Linselles vers la rue des Trois Ballots, en direction de Wervicq Sud. Les véhicules venant de la rue de Linselles seront déviés au rond-point Linselles vers la rue des Trois Ballots en direction de Wervicq Sud. Les véhicules en provenance de la rue des Processions seront déviés par la rue Charles Legrand. Les véhicules en provenance de la rue du Vieil Dieu seront déviés par la rue Michel Rubben.

Les services techniques restent à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire,
Alain Detournay

Renseignements :

Services techniques
☎ 03 28 38 88 00

